

Déclaration PAC : prenez rendez-vous

Ludovic Mesme

28/02/2010 | Mise à jour : 19:52

Simple, fiable et rapide : choisissez la déclaration informatique. Vous bénéficierez d'un accompagnement technique et réglementaire des conseillers d'entreprise de la Chambre d'agriculture.

La période de déclaration PAC va bientôt débuter avec son lot de questions sur la réglementation et sur les BCAE. Confiez votre déclaration graphique PAC à la Chambre d'agriculture dans le cadre d'une prestation réalisée, chez vous, par le conseiller entreprise de votre secteur.

Vous bénéficierez ainsi d'un conseil complet intégrant toute la réglementation :

• dossier PAC Graphique réalisé avec un outil cartographique précis et agréé par le Ministère,
• saisie intégrale de votre dossier : découpage des îlots, localisation des prairies permanentes, calcul et positionnement des bandes enherbées;

Prenez rendez-vous auprès du conseiller de votre secteur avant le 30 mars 2010 et préparez votre déclaration en toute tranquillité.

EN CADEAU : Nous vous offrons 1 poster couleur de votre exploitation (format 80 x 120 cm).